



Aller plus loin :

Tout savoir sur l'accompagnement du cédant
ou du repreneur par l'expert-comptable

www.experts-comptables.fr

Pour réaliser ses missions,
l'expert-comptable est nécessairement membre de l'Ordre.
Consultez l'annuaire et vérifiez ses coordonnées sur :
www.experts-comptables.fr